

BPJEPS- Spécialité « animateur » - Mention animation sociale

Compétences ciblées : Participer au projet et à la vie de la structure/Animer les temps de vie quotidienne de groupes

Concevoir des activités en discrétion d'un groupe/Animer des activités en direction d'un groupe

Session 2024 en apprentissage

Organisme : Ligue de l'Enseignement- FOL du Var- Institut de formation- Espace Maurice- 141 avenue Marcel Castié- 83000 TOULON.

Descriptif de la formation : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

- | | |
|--|---|
| ❖ Cours par correspondance : Non | ❖ Niveau visé : III |
| ❖ Formation ouverte à distance : Non | ❖ Diplôme d'Etat : Arrêté du 26 février 2019 |
| ❖ Autorité de certification : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques | ❖ Code métier : NSF 335 Animation sportive, culturelle et de loisirs ; Domaine de formation : 44067 ; Code ROME : G 1202, G 1203, K1206; Code certif info : 106401; RNCP :32369 |

Calendrier de la formation en parcours complet

Dates : Du 20/11/2023 au 11/10/2024

Durée totale de la formation : 710 heures

- | | |
|--|--|
| ❖ Enseignement en centre de formation : 710 heures | Des samedis et des dimanche peuvent être prévus « à titre exceptionnel » |
|--|--|

Informations collectives

8/09/2023 à 10h00 ; 15/10/2023 à 14h00 à Ligue de l'Enseignement- FOL du Var- Institut de formation- Espace Maurice- 141 avenue Marcel Castié- 83000

Délai d'accès : Entre le premier contact et la date de démarrage

Effectif : 15 personnes

Objectifs et contenu de la formation

La formation permet d'acquérir les compétences pour :

- UC 1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure
- UC 2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure
- UC 3 : conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale
- UC 4 : mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale

Connaissance des publics, Environnement social de l'animation, Méthodologie de projets, Organisation et mise en place d'actions d'animation : expression, activités scientifiques et techniques, activités physiques et sportives, Gestion d'un groupe (médiation, gestion de conflits)

Coût et financement

- ❖ Coût de la formation : 6922€
- ❖ CPF (Compte personnel de formation) solde à consulter sur moncompteformation.gouv.fr
- ❖ Pour les salariés prendre contact avec le responsable des ressources humaines
- ❖ Formation accessible en contrat de professionnalisation

Prérequis

- Avoir 18 ans minimum
- Être titulaire du PSC1, PSE 1, PSE 2, AFGSU, STT à jour
- Être titulaire d'une des qualifications suivantes : BAPAAT, CQP activités périscolaires et CQP animateur de loisirs sportifs, BAFA, BAFD, BPJEPS, BAC PRO « services de proximité et vie locale » ; BEPA « Services aux personnes », BAC PRO et BP délivré par le ministère de l'Agriculture, DEAVS, DP Aide-soignant, diplôme AMP, CAP petit enfance, BEP CSS, BAC Pro et BEP ASSP, Titre pro agent de médiation, titre pro technicien médiation services, DE technicien de l'intervention sociale et familiale, DE moniteur éducateur, DEAES, DE Auxiliaire de puériculture

Ou justifier d'une expérience d'animateur auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 hs

- Satisfaire aux épreuves d'admission :
 - Entretien d'une durée de 20 mn durant lequel le candidat présente son parcours, ses motivations pour la formation, projet professionnel
 - Test écrit d'une durée de 1h00 comportant un QCM et une étude de cas sur le thème de l'animation

Les épreuves d'admission nous permettent d'évaluer le niveau de compréhension et de communication indispensable au suivi de la formation

Modalités de certification : La commission d'admission en formation peut dispenser du passage de certains UC, en fonction des diplômes et/ou des expériences du candidat.

- UC 1 et 2 : Production d'un document de 15 à 20 pages et un entretien de 40 minutes.

Présentation et analyse du public, démarche pédagogique adaptée ainsi que la présentation des ressources et des contraintes du projet, la définition d'un objectif général, d'objectifs opérationnels, la présentation des différentes étapes du projet, son évaluation, la présentation de la thématique et des objectifs qui en découlent.

- UC 3 et 4 : Production d'un document suivi d'un entretien

Présentation d'un document relatant l'expérience de direction reposant sur la réalisation d'un stage de 18 jours minimum + Entretien avec un jury de 45 min sur la base de ce document

- UC 4 : Évaluation en situation d'animation de 45 min à 60 min en présence d'un public de 6 personnes minimum suivi d'un entretien 45 min maximum dont 15 min maximum de présentation orale du candidat sur la base d'un document d'une dizaine de pages présentant le projet d'animation, le cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées et de la séance d'animation

La commission d'admission en formation peut dispenser du passage de certains UC en fonction des diplômes et/ou des expériences du candidat.

Moyens pédagogiques et techniques

- | | |
|---|--|
| ❖ Salles de formation adaptées au travail individuel ou en groupe | ❖ Salle informatique (1 poste par apprenant) |
| ❖ Bureau pour les entretiens individuels | ❖ Cours multi-supports numériques et imprimables |
| ❖ Plateaux techniques avec matériels dédiés à l'animation | ❖ WI-FI sécurisé |
| ❖ Organisation de visite en milieu professionnel | ❖ Rencontres avec les tuteurs |

Indicateurs de résultats

- ❖ Taux d'insertion professionnelle, à la suite des formations dispensées : 64%
- ❖ Taux de réussite aux examens : 73%
- ❖ Taux de poursuite d'étude : 0%
- ❖ Taux de satisfaction des stagiaires : 95%
- ❖ Taux de rupture ou abandon : 0%
- ❖ Taux d'interruption en cours de formation : 0%

Possibilité de valider un ou plusieurs UC : Par équivalence possibilité en fonction des diplômes de dispense ou d'allègement

Équivalence : Diplôme de Niveau 4

Passerelles : Consulter « liste des passerelles » document donné à titre d'information

Suite de parcours : DEJEPS

Débouchés : Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations...), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

Possibilité de valider un ou plusieurs UC

Passerelles : Consulter « liste des passerelles » document donné à titre d'information

Suite de parcours : D.E.J.E.P.S

Information et inscriptions : Ligue de l'Enseignement FOL du Var Institut de formation Espace Maurice- 141 avenue Marcel Castié 83000 TOULON 04 98 00 10 30 secretariat.formation@laligue83.org Du lundi au vendredi : 8h30/12h00 et 13h30/17h00	 Dès l'information collective, notre référent handicap est à votre disposition pour l'aménagement nécessaire. A l'entrée et en cours de formation les grilles d'évaluation des besoins et liste de base des adaptations sont complétées. Un dossier de demande d'aménagement d'épreuves peut être mis en place.
---	---

